

# PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL



**2024-2030**

## Synthèse visuelle

---

*Version mise à jour en décembre 2024*

Pour plus d'informations,  
consultez le PCAET sur le site  
[www.cc-bdp.fr](http://www.cc-bdp.fr).

# ?!! QU'EST-CE QU'UN PCAET ?

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de transition écologique. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :

## CLIMAT

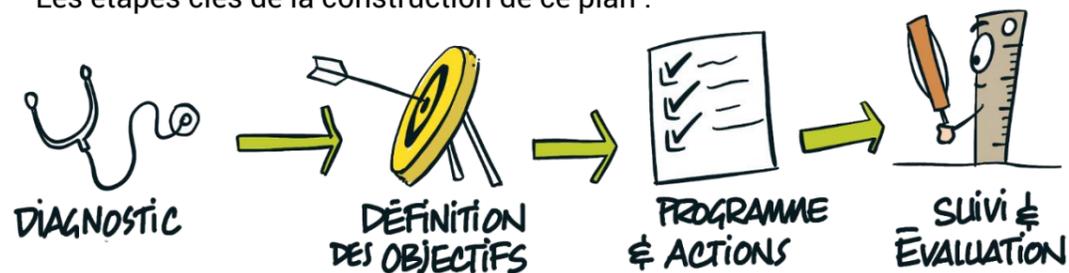
- Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Séquestration nette de carbone

- ## AIR
- Bilan des émissions de polluants atmosphériques

- ## ENERGIE
- Bilan des consommations énergétiques
  - Production d'énergie renouvelable et de récupération et potentiel de développement sur le territoire
  - Réseau de transport et de distribution d'énergie

## ETAPES

Les étapes clés de la construction de ce plan :



## CO-CONSTRUCTION



Pour co-construire un plan d'actions efficace et partagé par le plus grand nombre, en concertation avec les communes, les élus ont choisi d'associer les habitants, entreprises et associations du territoire dans la démarche.

Les échanges ont pris la forme d'ateliers de concertation à plusieurs étapes clés de la construction de la démarche. Conscients des enjeux, les citoyens ont largement répondu présents et ont contribué à la richesse des débats. De nombreuses idées et initiatives locales ont émergé et permis d'imaginer des solutions innovantes. Le plan d'action réalisé est le reflet d'engagements par le bloc communal pour la transition écologique.

Cela a permis au PCAET d'être le reflet des attentes exprimées par les acteurs institutionnels, les porteurs de projet et les habitants et facilitera sa mise en œuvre opérationnelle dès son adoption.

**Le PCAET est donc une dynamique multi-partenariale et coopérative !**

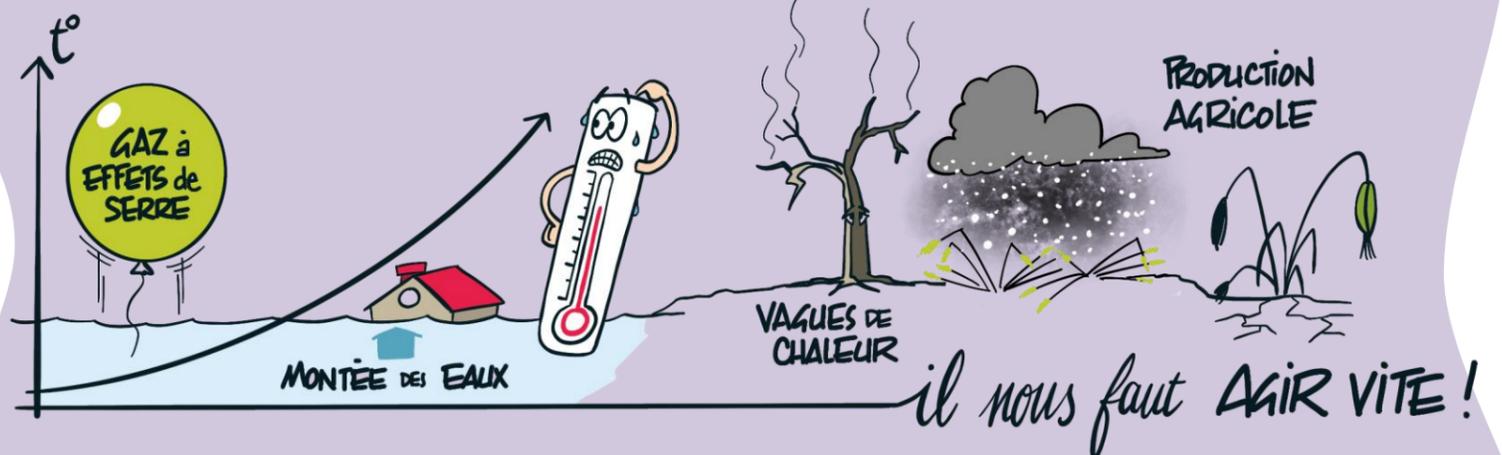
## L'ÉCHELLE RÉGIONALE



Le PCAET doit être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en avril 2020.

## POURQUOI UN PCAET ?

Les effets du changement climatique se font de plus en plus sentir sur notre territoire. Les vagues de chaleur rallongent ; les épisodes de gel détruisent nos cultures ; la disponibilité de la ressource en eau devient plus incertaine et les feux de forêt menacent.



Pour répondre à ces aléas climatiques, le Plan Climat-Air-Energie se saisit de deux leviers complémentaires :

### L'adaptation

C'est transformer notre territoire pour qu'il soit adapté aux effets inévitables du changement climatique.

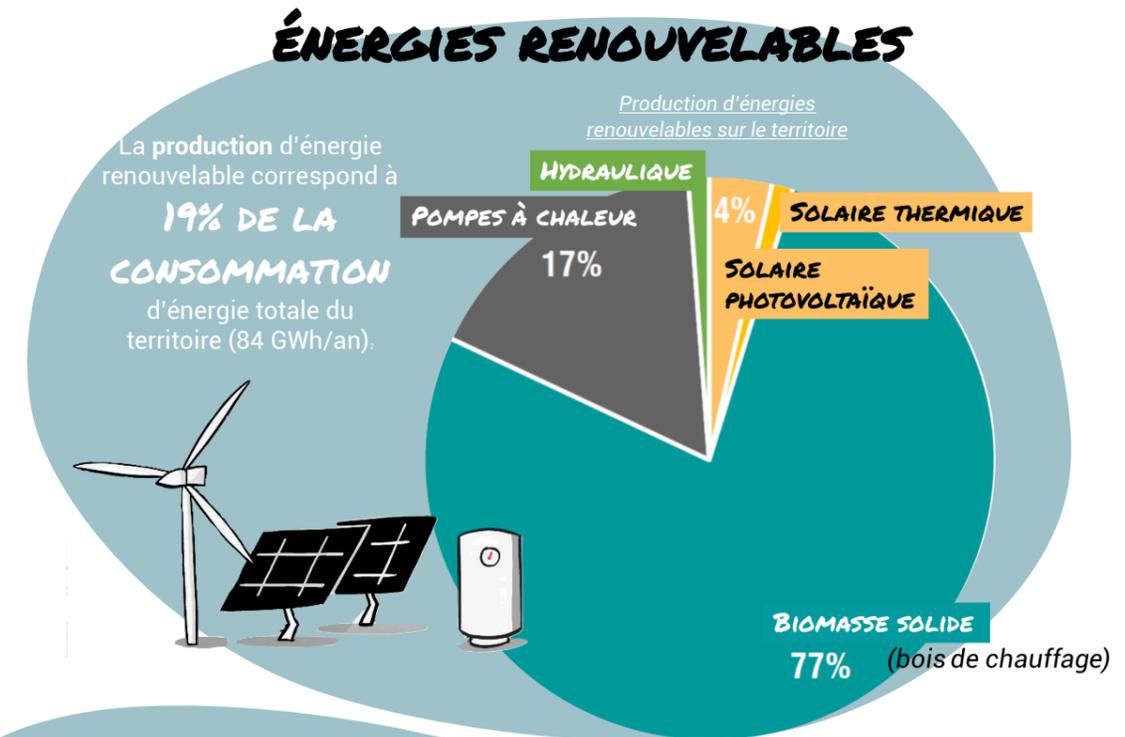
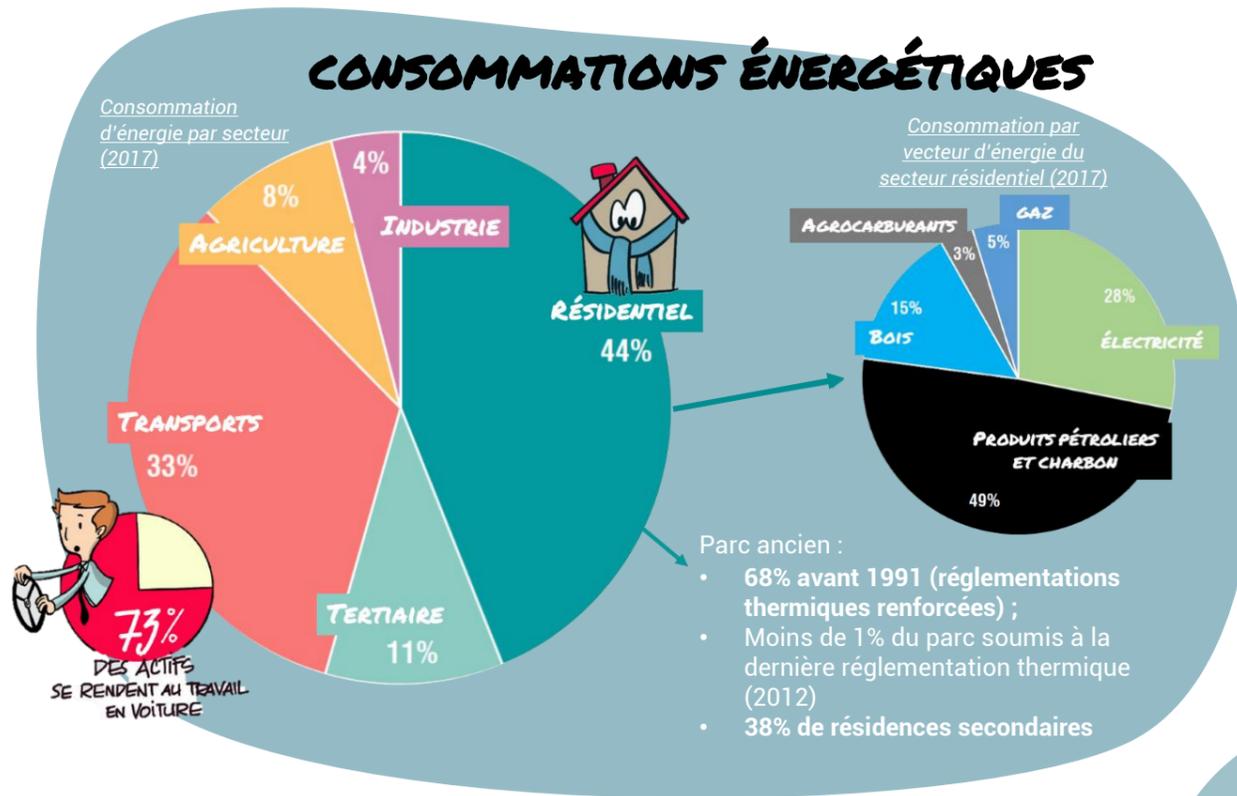
### L'atténuation

C'est réduire notre impact sur le changement climatique, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, cause majeure du réchauffement.

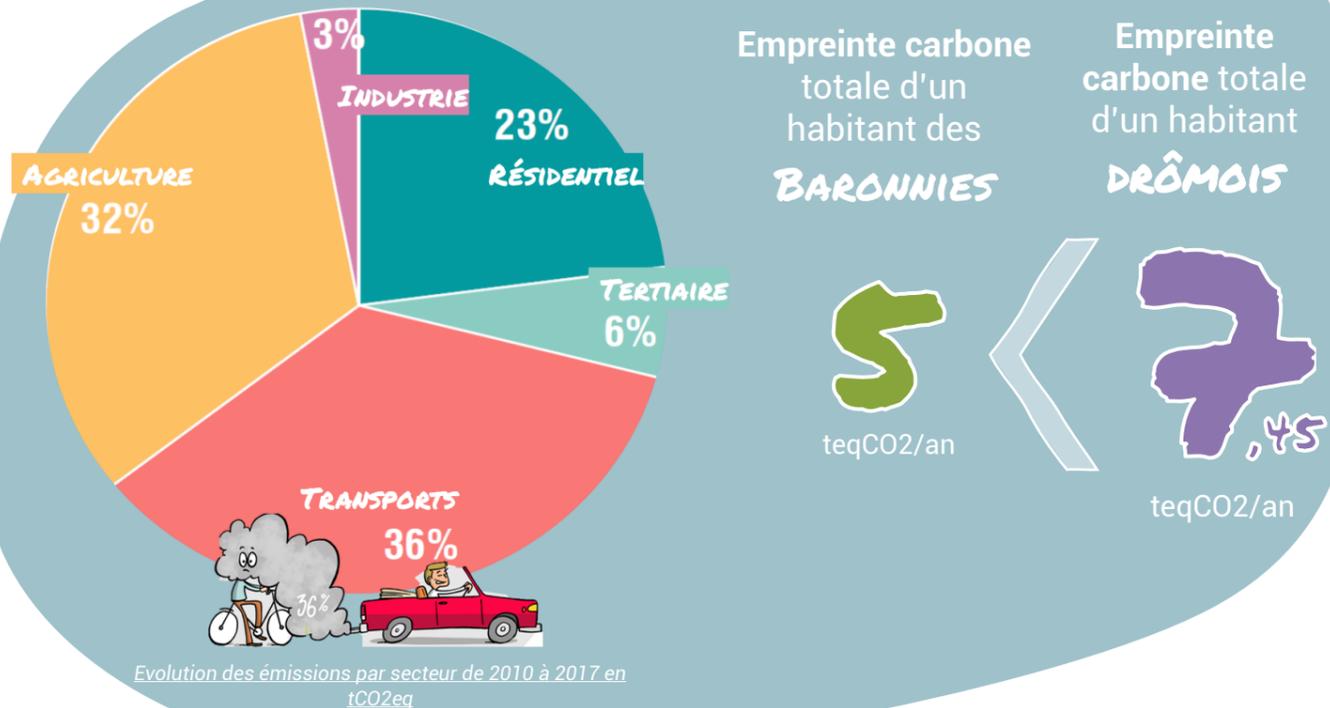


# DIAGNOSTIC

Le diagnostic du PCAET vise à évaluer les enjeux environnementaux et énergétiques de notre territoire. Il identifie les sources principales d'émissions de gaz à effet de serre, analyse les consommations énergétiques, la production actuelle d'énergies renouvelables et examine les vulnérabilités liées au changement climatique. Ce diagnostic permet de dresser un état des lieux précis, indispensable pour définir des actions efficaces.



## ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



## ÉVOLUTION DES ALÉAS CLIMATIQUES

Comparaison entre la période de 1976-2005 et les prévisions en 2050

1976-2005	2050
1 JOUR TRÈS CHAUD (>35°C)	7 JOURS TRÈS CHAUD (>35°C)
52 JOURS ESTIVAUX (≥25°C)	90 JOURS ESTIVAUX (≥25°C)
2 NUITS CHAUDES (>20°C)	14 NUITS CHAUDES (>20°C)
4 JOURS AVEC RISQUES SIGNIFICATIFS DE FEUX DE VÉGÉTATION	25 JOURS AVEC RISQUES SIGNIFICATIFS DE FEUX DE VÉGÉTATION
REPRISE DE LA VÉGÉTATION LE 16 MARS	REPRISE DE LA VÉGÉTATION LE 22 FÉVRIER

# OBJECTIFS

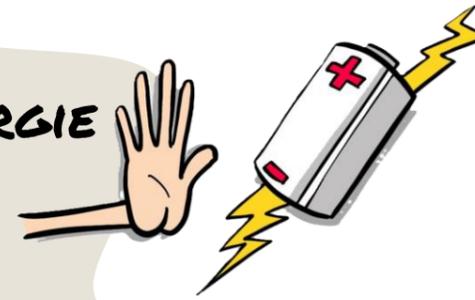
Année de référence : 2015

## 1 RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

**-38%**

de consommation d'énergie finale d'ici 2050

- 43% Résidentiel
- 37% Tertiaire
- 61% Transports routiers
- 33% Agriculture
- 10% Industrie



La stratégie du PCAET a permis de dessiner des objectifs stratégiques à horizon 2050 (voir rapport de stratégie).

Ces objectifs ont été définis sur l'ensemble des secteurs d'activités du territoire (résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, industrie) et pour l'ensemble des enjeux visés dans le cadre du PCAET (consommation d'énergie, production d'énergies renouvelables, émissions de Gaz à Effet de Serre, polluants atmosphériques, séquestration carbone et autonomie en énergie renouvelable).

Ces objectifs sont issus du scénario territorialisé qui dresse la trajectoire climat-air-énergie la plus équilibrée pour notre territoire.

Suite aux ateliers réalisés les 25 et 26 mai 2021, les grandes orientations stratégiques ont été hiérarchisées et qualifiées. Ce travail permet de proposer un scénario complémentaire au scénario tendanciel et au scénario maximal : le scénario territorialisé. Ce scénario territorialisé affiche ainsi des objectifs adaptés aux réalités du territoire pour être au plus proche de ses spécificités, et à la hauteur des consommations et émissions de celui-ci. Il est ajustable en fonction des décisions des élus, dans les choix des objectifs et de priorisations des actions, mais également dans l'effort commun avec l'ensemble des acteurs locaux.

## 2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

**367 GWh**  
d'ici 2050

- 243 GWh - Photovoltaïque
- 6 GWh - Solaire thermique
- 1 GWh - Hydraulique
- 75 GWh - Biomasse solide
- 42 GWh - Biogaz

## 3 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Réduire les émissions de **POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES**

- 51% de COVNM (composé organique volatil non méthanique)
- 50% de NH3 (ammoniac)
- 78% de Nox (oxydes d'azote)

## 4 RÉDUIRE L'IMPACT CLIMATIQUE

**-55%**

d'émission de gaz à effet de serre d'ici 2050

- 99% Résidentiel
- 99% Tertiaire
- 67% Transports routiers
- 36% Agriculture
- 42% Industrie

## 5 S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Faire face aux impacts et **RÉDUIRE NOTRE VULNÉRABILITÉ**

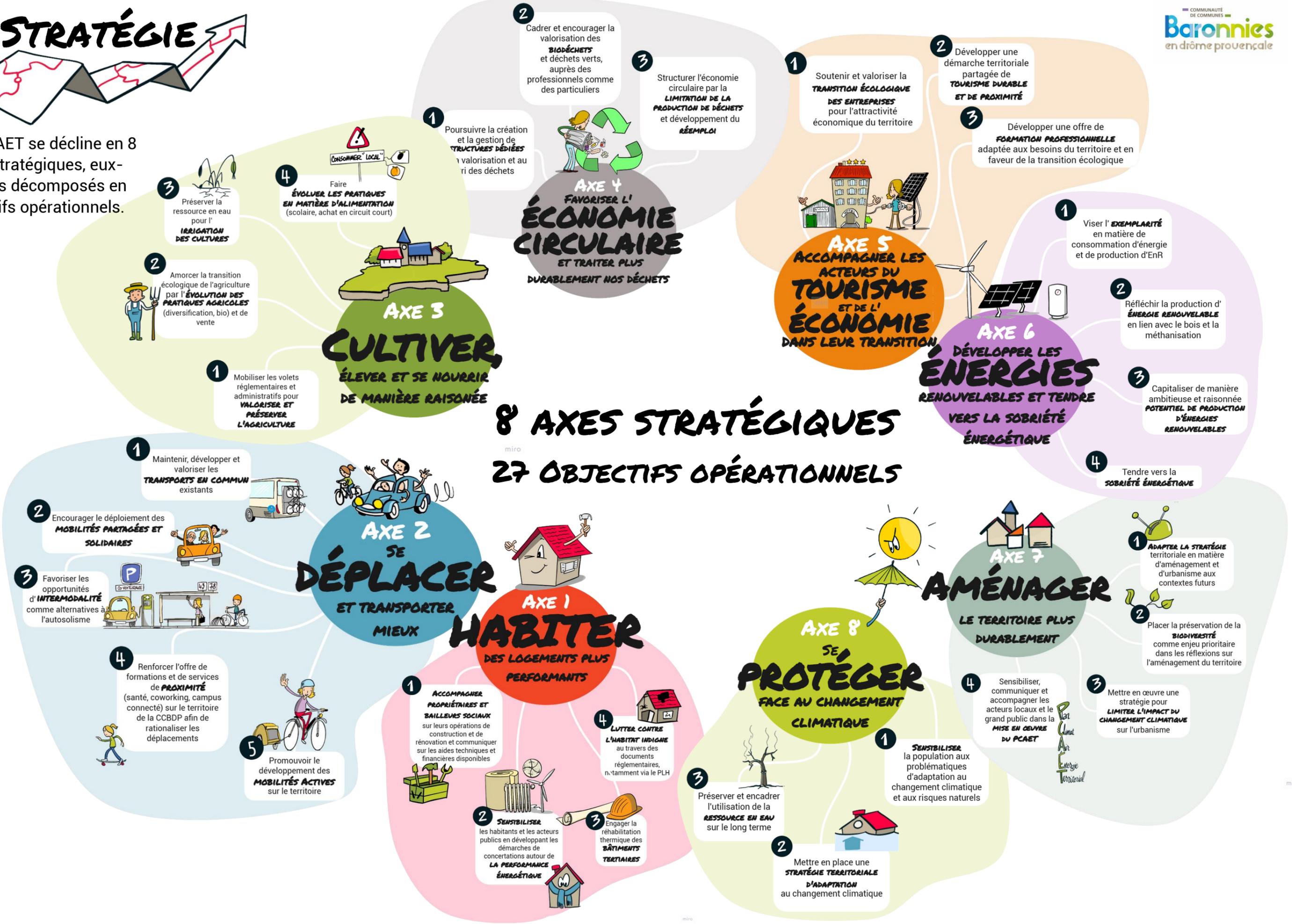
- Dégradation de la santé des habitants et des estivants
- Mise en danger des systèmes économiques et touristiques et limitation du développement du territoire
- Mise en péril de la sécurité des habitants

## 6 FAIRE DES ÉCONOMIES EN MATIÈRE DE DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE

# STRATÉGIE

Le PCAET se décline en 8 axes stratégiques, eux-mêmes décomposés en objectifs opérationnels.

## 8 AXES STRATÉGIQUES 27 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

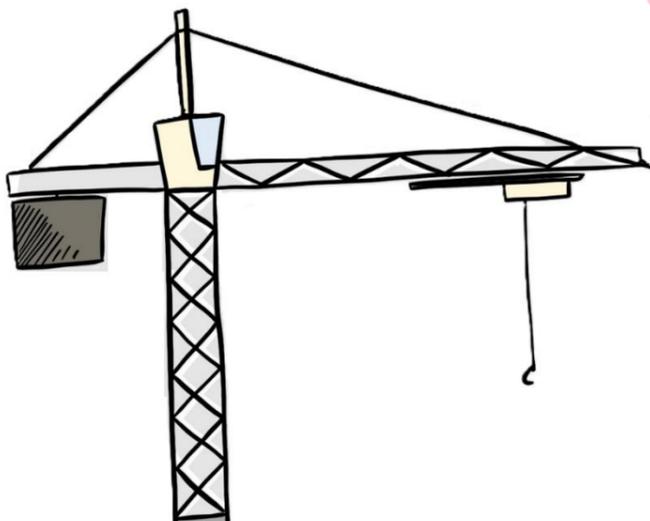




# PLAN D' ACTIONS

Ces actions ont été construites à horizon 2030, dans une logique de visibilité pour l'intercommunalité et son bloc communal, afin de correspondre à l'échéance finale de ce premier PCAET (6 ans).

Afin d'en savoir plus sur le détail des actions (description, cible, calendrier, acteurs, moyens, indicateurs de suivi...), vous pouvez vous référer au plan d'action du PCAET, disponible auprès de la CCBDP (à l'accueil ou en ligne).



<sup>1</sup> SDIE : Schéma Directeur Immobilier Energétique  
<sup>2</sup> PLH : Programme Local de l'habitat

Mettre en place un Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)  
REF : A1-001.1

Organiser des retours d'expérience par des architectes sur la rénovation et la construction vertueuse  
REF : A1-001.2

Organiser des animations sur la rénovation énergétique et d'habitat durable  
REF : A1-002.1

Réaliser et mettre en œuvre un SDIE<sup>1</sup> pour le patrimoine de la CCBDP  
REF : A1-003.1

Rénover énergétiquement les bâtiments municipaux et les logements sociaux  
REF : A1-003.2



**1** ACCOMPAGNER PROPRIÉTAIRES ET BAILLEURS SOCIAUX sur leurs opérations de construction et de rénovation et communiquer sur les aides techniques et financières disponibles



**2** SENSIBILISER les habitants et les acteurs publics en développant les démarches de concertations autour de LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



**3** Engager la réhabilitation thermique des BÂTIMENTS TERTIAIRES

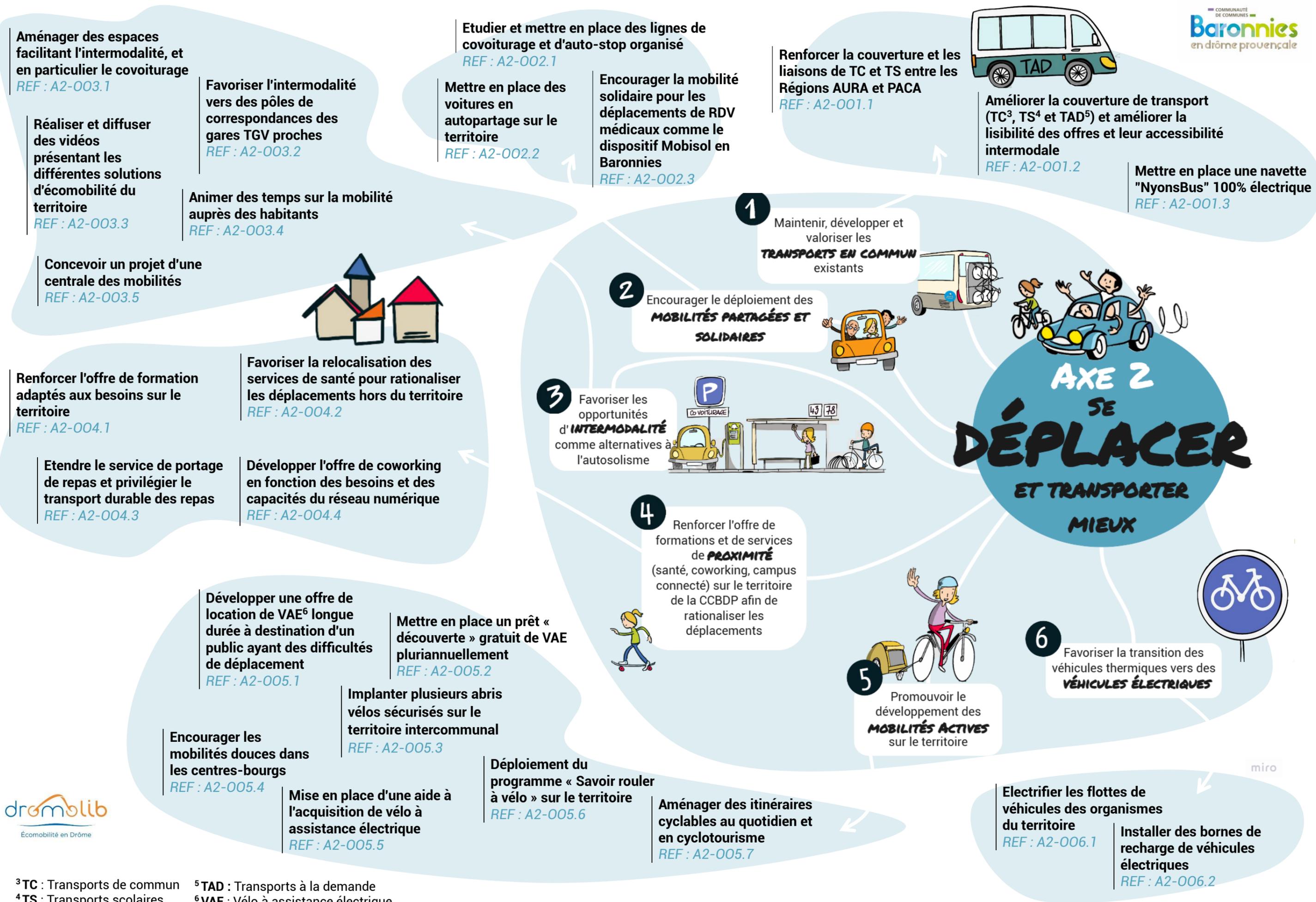
**4** LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE au travers des documents réglementaires, notamment via le PLH<sup>2</sup>



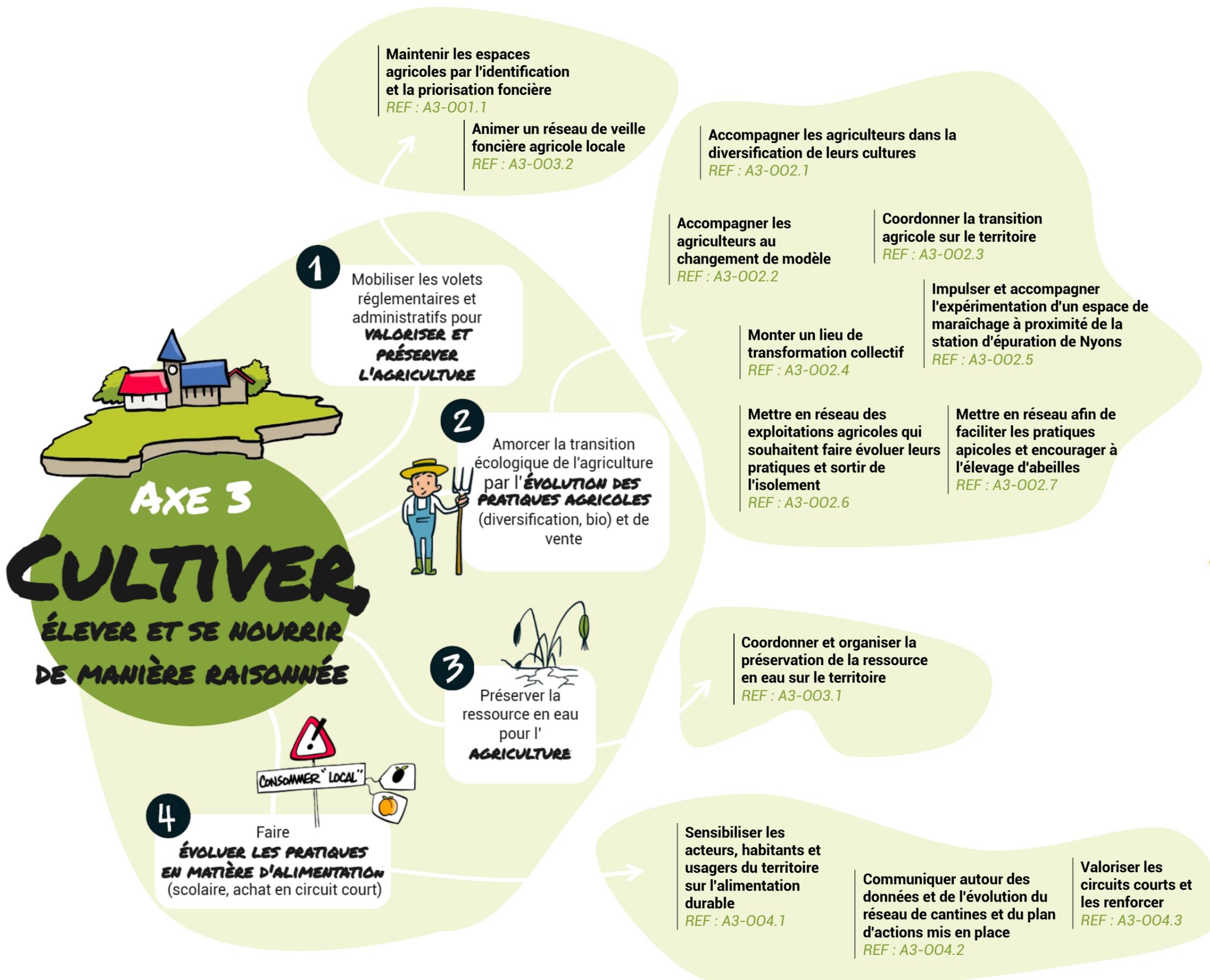
Réaliser une étude pré-opérationnelle et mettre en œuvre une Opération Programmée pour l'amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale  
REF : A1-004.1

Réaliser un Programme Local de l'Habitat (PLH)  
REF : A1-004.2

# AXE 1 HABITER DES LOGEMENTS PLUS PERFORMANTS



<sup>3</sup> TC : Transports de commun <sup>5</sup> TAD : Transports à la demande  
<sup>4</sup> TS : Transports scolaires <sup>6</sup> VAE : Vélo à assistance électrique



Cet axe 3 est en lien fort avec le Projet alimentaire territorial (PAT) porté par le Parc naturel régional des Baronnies provençales.



## AXE 5 ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TOURISME ET DE L' ÉCONOMIE DANS LEUR TRANSITION

**3** Développer une offre de **FORMATION PROFESSIONNELLE** adaptée aux besoins du territoire et en faveur de la transition écologique

**1** Soutenir et valoriser la **TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES** pour l'attractivité économique du territoire

**2** Développer une démarche territoriale partagée de **TOURISME DURABLE ET DE PROXIMITÉ**

Soutenir l'élaboration de plans mobilité employeur  
*REF : A5-001.1*

Accompagner au développement de l'autoconsommation énergétique et à la baisse de la consommation d'énergie des entreprises du territoire  
*REF : A5-001.2*

Créer une attractivité du territoire pour les entreprises en faveur de la transition écologique  
*REF : A5-001.3*

Développer une offre de tourisme durable  
*REF : A5-002.1*

Faire émerger des actions pour limiter l'impact du changement climatique sur le tourisme  
*REF : A5-002.3*

Encourager les pratiques touristiques respectueuses de l'environnement dans les sites naturels  
*REF : A5-002.5*

Elaborer un Plan de circulation et de stationnement pour les sites hyper-fréquentés et fragiles  
*REF : A5-002.7*

Maintenir la qualité de l'air du territoire dans une démarche d'attractivité touristique et résidentielle  
*REF : A5-002.2*

Sensibiliser le grand public par des actions d'éducation à l'environnement, pour une animation territoriale destinée aux touristes  
*REF : A5-002.4*

Développer des stratégies pour offrir des alternatives à la voiture pour les touristes  
*REF : A5-002.6*

Construire des parcours de formation autour des métiers du vivant  
*REF : A5-003.1*

Créer une école de la transition écologique pour les jeunes du territoire  
*REF : A5-003.2*

Créer à Nyons et à Buis-les-Baronnies des "campus numériques" basés sur les cours en ligne (MOOC)  
*REF : A5-003.2*

Distribuer gratuitement biannuellement du compost auprès des particuliers du territoire  
*REF : A4-002.2*

Faciliter le tri et le compostage des biodéchets des écoles et structures petite enfance/enfance/jeunesse  
*REF : A4-002.4*

Etendre les projets de ressourcerie (notamment à proximité des déchèteries)  
*REF : A4-003.1*

Favoriser les démarches **Zéro Déchet**  
*REF : A4-003.2*

Réduire les emballages et contenants jetables pour les portages de repas  
*REF : A4-003.3*

Favoriser le recyclage des dispositifs numériques  
*REF : A4-003.4*

Récupérer et reconditionner des ruches en bois  
*REF : A4-003.3*

Gérer en proximité les biodéchets en massifiant la diffusion et la maîtrise des composteurs  
*REF : A4-002.1*

Cadrer et encourager le broyage et le réemploi des déchets verts in situ  
*REF : A4-002.3*

Faciliter le tri et le compostage des biodéchets des professionnels  
*REF : A4-002.5*

Gérer les 3 déchèteries et améliorer le service rendu aux habitants  
*REF : A4-001.1*

Créer une déchèterie pour les entreprises  
*REF : A4-001.2*

Réaliser une étude d'harmonisation et d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets  
*REF : A4-001.3*

**2** Cadrer et encourager la valorisation des **BIODÉCHETS** et déchets verts, auprès des professionnels comme des particuliers

**3** Structurer l'économie circulaire par la **LIMITATION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS** et développement du **RÉEMPLOI**

**1** Poursuivre la création et la gestion de **STRUCTURES DÉDIÉES** à la valorisation et au tri des déchets



## AXE 4 FAVORISER L' ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRAITER PLUS DURABLEMENT NOS DÉCHETS



Cet axe 6 est travaillé en lien étroit avec le SDED et le Parc naturel régional qui portent une grande partie de ces actions.

**1** Viser l'**EXEMPLARITÉ** en matière de consommation d'énergie et de production d'EnR

Elaborer un plan de paysage et résilience  
REF : A6-001.1

Développer des projets de Centrales Villageoises  
REF : A6-001.2

Elaborer une maîtrise d'usage pour améliorer le suivi d'exploitation des équipements intercommunaux  
REF : A6-001.3

Créer un référentiel énergie et paysage  
REF : A6-001.5

Installer des panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation collective public/privé  
REF : A6-001.4

Elaborer une stratégie forestière à l'échelle du PNR des Baronnies Provençales  
REF : A6-002.1

Réfléchir à une gestion communale du patrimoine forestier pour le chauffage des bâtiments municipaux  
REF : A6-002.2

**2** Réfléchir la production d'**ÉNERGIE RENOUVELABLE** en lien avec le bois et la méthanisation

Elaborer une réflexion autour du potentiel de la valorisation énergétique des déchets agricoles  
REF : A6-002.3

**3** Capitaliser de manière ambitieuse et raisonnée sur le **POTENTIEL DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Elaborer un Schéma Directeur des Energies  
REF : A6-003.1

Désamianter et optimiser les EnR de toitures bien exposées  
REF : A6-003.2

Améliorer les réseaux électriques pour l'autoconsommation énergétique  
REF : A6-003.3

Encourager l'autoconsommation des particuliers  
REF : A6-003.6

Installer des ombrières photovoltaïques sur certains parkings  
REF : A6-003.4

Développer la production d'ENR solaire thermique  
REF : A6-003.5

Suivre les projets diffus ou de petite taille de production d'ENR  
REF : A6-003.7

**4** Tendre vers la **SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE**

Tendre vers une baisse de la consommation d'énergie des communes lié à l'éclairage public  
REF : A6-004.1

Réorganiser les usages et rénover des bâtiments communaux  
REF : A6-004.2

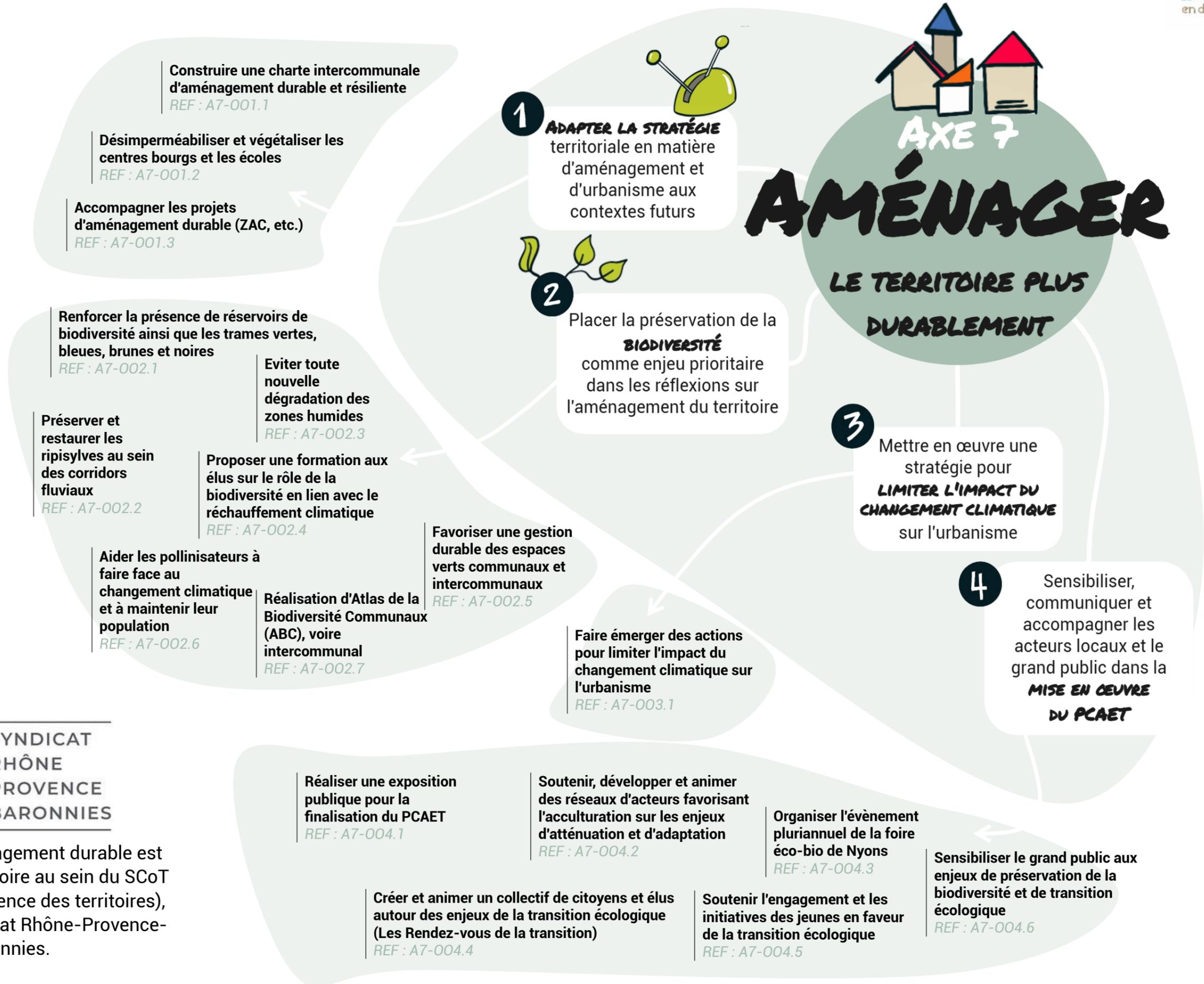
Animer la cellule de travail "économie d'énergie" à Nyons  
REF : A6-004.3

Organiser l'information auprès du grand public sur la sobriété énergétique  
REF : A6-004.4

**AXE 6**  
**DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE**



<sup>7</sup> EnR : Energies renouvelables



L'enjeu de l'aménagement durable est réfléchi sur le territoire au sein du SCoT (Schéma de cohérence des territoires), porté par le Syndicat Rhône-Provence-Baronnies.

**AXE 8**  
**SE PROTÉGER**  
**FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**



**1**  
**SENSIBILISER**  
la population aux  
problématiques  
d'adaptation au  
changement climatique  
et aux risques naturels



**2**  
Mettre en place une  
**STRATÉGIE TERRITORIALE  
D'ADAPTATION**  
au changement climatique



**3**  
Préserver et encadrer  
l'utilisation de la  
**RESSOURCE EN EAU**  
sur le long terme

Créer et diffuser un  
carnet des effets du  
changement climatique  
dans les Baronnies  
provençales  
*REF : A8-001.1*

Faire émerger une  
culture commune de  
l'adaptation au  
changement climatique  
*REF : A8-001.2*

Former les élus et les secrétaires  
de mairie sur l'élaboration d'un  
plan communal de sauvegarde  
*REF : A8-002.1*

Coconstruire un plan  
d'action d'adaptation au  
changement climatique  
*REF : A8-002.3*

Mettre en place un Plan de  
massif DFCI par un groupement  
de communes  
*REF : A8-002.2*

Installer des postes de relevage  
pour des groupes électrogènes  
*REF : A8-002.4*

Implanter et déplacer des  
équipements et autres  
constructions hors des zones à  
risques  
*REF : A8-002.5*

Elaborer un Plan  
InterCommunal de  
Sauvegarde (PICS)  
*REF : A8-002.6*

Elaborer et mettre en  
œuvre un PTGE (Projet  
territorial de gestion de  
l'eau)  
*REF : A8-003.1*

Sensibiliser les habitants du  
territoire à la préservation de  
la ressource en eau  
*REF : A8-003.2*

Soutenir les communes face  
aux usages illégaux de l'eau en  
période de restriction d'eau  
*REF : A8-003.3*

Améliorer la gestion de  
l'eau au sein des  
communes  
(infrastructures, gestion  
individuelle)  
*REF : A8-003.4*



Cet axe 8 sera complété par la suite grâce aux résultats de la démarche TACCT menée par la CCBDP et accompagnée par l'ADEME (agence de la transition écologique). Cette démarche vise à la co-construction, avec les acteurs du territoire, d'une politique d'adaptation au changement climatique.

<sup>8</sup> DFCI : Défense de la forêt contre les incendies



Une question ? Une remarque ?

Ecrivez à l'adresse

[climat.baronnies@cc-bdp.fr](mailto:climat.baronnies@cc-bdp.fr)

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES

**Baronnies**  
en drôme provençale

**FRANCE  
NATION  
VERTE** >

Agir • Mobiliser • Accélérer

**LE FONDS VERT**  
pour l'accélération  
de la transition  
écologique dans  
les territoires



**territoire  
d'énergie**

DRÔME - SDED